

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Préfet,
Directeur du Cabinet*

Paris, le 20 mai 2015

Le Ministre de l'Intérieur

à

Monsieur le Préfet de police,
Mesdames et Messieurs les Préfets de région,
Mesdames et Messieurs les Préfets de département,
Monsieur le Préfet de police des Bouches-du-Rhône

Objet : Prévention de la radicalisation - équipe mobile d'intervention

NOR : INTA1512017J

Conformément aux circulaires du Ministre de l'intérieur du 29 avril 2014 et du 19 février 2015 relatives à la prévention de la radicalisation, il vous a été confié, dans le cadre de la cellule de suivi départementale, un rôle majeur dans la prise en charge des jeunes et l'accompagnement des familles.

1- Mise en place d'une équipe mobile d'intervention

Pour vous appuyer dans votre action, un marché public a été lancé le 13 janvier 2015 et notifié le 24 avril 2015 concernant la création au niveau national d'une équipe mobile d'intervention chargée d'apporter un soutien aux cellules de suivi que vous animez dans le cadre de la prévention de la radicalisation.

A l'issue de la procédure de marché, l'association dite Centre de Prévention des Dérives sectaires liées à l'Islam (CPDSI) a été retenue pour constituer cette équipe mobile d'intervention. Elle a vocation à intervenir auprès des jeunes en voie de radicalisation ou radicalisés ainsi qu'auprès des familles concernées en vue de leur accompagnement. Elle sensibilisera également les équipes locales à sa méthodologie pour prolonger la prise en charge après son intervention.

2- Modalités de saisine de l'équipe mobile d'intervention

Vous pouvez, dès à présent, solliciter cette structure afin de traiter des situations de radicalisation dont vous avez connaissance et qui requièrent une prise en charge psychologique et sociale.

L'intervention du CPDSI se fera en lien étroit avec celle de votre cellule de suivi départementale en charge de l'accompagnement psychologique et social des personnes concernées dans la durée, en vous appuyant sur les ressources locales que vous avez identifiées et qui doivent être formées à cet effet, dans le cadre des sessions organisées par le SG-CIPD.

A ce titre, à l'instar des initiatives prises par plusieurs d'entre vous et grâce en particulier à l'abondement des crédits du FIPD, il vous appartient de nouer plusieurs types de partenariats :

- en matière de prise en charge psychologique, avec des établissements de santé ou des Maisons des adolescents notamment ;
- pour l'accompagnement éducatif et social, en vous appuyant en particulier sur des associations de prévention spécialisée et des missions locales ;
- dans le champ du soutien à la parentalité, en lien avec les structures de réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents et les caisses d'allocation familiales.

L'équipe mobile d'intervention sera saisie exclusivement par vos soins ou par le référent prévention de la radicalisation que vous avez désigné au sein de votre préfecture, soit le plus souvent votre directeur de cabinet, par voie électronique à l'adresse suivante : contact@cpdsi.fr en mettant systématiquement en copie le SG-CIPD (cipd.siat@interieur.gouv.fr).

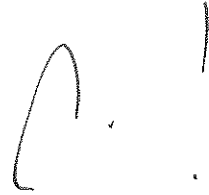
Dans la mesure où cette équipe a vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire national, y compris en outre-mer, vous veillerez à la mobiliser uniquement sur des situations qui nécessitent un appui spécifique en matière de désendoctrinement. En tout état de cause, votre cellule de suivi devra assurer le relais de la prise en charge.

3- Un pilotage national

Un comité de pilotage interministériel, animé par le SG-CIPD, a été mis en place pour assurer le suivi et l'évaluation de l'action de l'équipe mobile d'intervention. Il se réunit une fois par mois pour faire le point sur l'avancée du dispositif d'appui aux préfectures en matière de prise en charge des jeunes et d'accompagnement des familles.

Vous ne manquerez pas de tenir informé le SG-CIPD de toutes difficultés éventuelles que vous rencontrerez dans le cadre de la mission confiée au CPDSI.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine implication au niveau territorial pour agir contre la radicalisation.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a period and a vertical line.

Michel LALANDE

A short, horizontal black line.